COMMUNIQUE

GET 15/20

Le 22 juin 2015

Diffusion à 17h45

Groupe Eurotunnel appelle à concrétiser rapidement la suite de MyFerryLink

Compte tenu de la position constante de l'Autorité de la Concurrence Britannique (CMA) interdisant l'accès du port de Douvres à MyFerryLink, confirmée par son récent appel auprès de la Cour Suprême et ses derniers courriers, Groupe Eurotunnel a été contraint d'annoncer en début d'année la recherche d'un repreneur pour son activité maritime.

La SCOP SeaFrance a manifesté son intérêt mais n'a pas, malgré ses efforts, trouvé le financement nécessaire.

La SCOP est de toute façon dans l'impossibilité de faire une offre compte tenu de sa situation financière, encore aggravée par la demande de remboursement par la SNCF d'un montant de 15 millions d'euros.

Groupe Eurotunnel, qui ne veut pas que le travail accompli depuis 3 ans soit perdu, rappelle les étapes franchies et celles qui restent à mener :

- A l'issue d'une consultation rigoureuse organisée par le cabinet d'audit PwC, en deux étapes, clôturée le 11 mai dernier, Groupe Eurotunnel et ses filiales Euro Transmanche et Euro Transmanche 3 BE (propriétaires respectivement des ferries Rodin et Berlioz) ont retenu l'offre de DFDS;
- Groupe Eurotunnel a accepté cette offre de location coque nue des navires Berlioz et Rodin, qui entrera en vigueur dès le 2 juillet 2015, dans le respect de l'inaliénabilité temporaire des navires édictée par le Tribunal de Commerce de Paris. Euro Transmanche et Euro Transmanche 3 BE bénéficient en outre de la possibilité de vendre les navires à DFDS, une option qui ne pourra être exercée qu'après accord du Tribunal de Commerce de Paris ou à la fin de la période d'inaliénabilité, en juin 2017. Si l'option de vente n'est pas exercée la location coque nue des navires se poursuivra. Groupe Eurotunnel a demandé aux administrateurs judiciaires de pouvoir réceptionner, le 1er juillet 2015, les navires selon les modalités prévues.
- DFDS a indiqué faire ses propositions de reprise de personnel le mercredi 24 juin 2015 dans le cadre de la procédure de cession de la SCOP lancée par les administrateurs judiciaires.
- Groupe Eurotunnel souhaite conserver au sein de son groupe, le navire Nord-Pas-de-Calais, et a fait une demande en ce sens aux deux autorités de la concurrence, ce qui devrait permettre de sauver de 100 à 130 emplois supplémentaires. N'imaginant pas un rejet vu la très faible part de marché concernée, MyFerryLink souhaite signer un contrat d'exploitation avec une nouvelle SCOP en cours de formation ;

Groupe Eurotunnel renouvelle dans cette période de transition difficile son appel à ce que toutes les parties prenantes concrétisent cette semaine le nouveau démarrage de toutes ces activités et répondent ainsi aux attentes des personnels et des clients.

Contacts presse :
Anne-Laure Desclèves : 01 40 98 04 67
Romain Dufour : 01 40 98 04 64
John Keefe : 03 21 00 44 91

Contacts analystes et investisseurs
Jean-Baptiste Roussille : 01.40.98.04.81
Michael Schuller : 03.21.00.87.49